

Conseil d'administration N°2

Du mardi 7 novembre 2017

Début de la séance : 17h45

Quorum : 16

1^{ère} partie en présence des titulaires et des suppléants

Mise en place des différentes commissions

Membres absents excusés titulaires :

Mme BRUNEL-MAILLET, M. LANFRAY (Représentants de la collectivité territoriale de rattachement),
M. POIRIER, Mme ASTIER (Représentant de la collectivité locale),

Membres présents : Mme PIERRE (Principale), M. LECONTE (Principal Adjoint), M. GAMORE (Directeur de la SEGPA) ,
Mme DELASARA (Ajointe-gestionnaire), Mme STERIN (CPE)

M. MOULAIN, Mme DOMERGUE, M.VOL, Mme DIAZ, Mme LAHLOU, M. COSTE, M. LOCHE, M. LENEYLE, Mme
DALIGAULT, Mme GINEYS, Mme GUERIN, (Personnels d'enseignement et d'éducation),

M. COUDERC, Mmes PIZANO, FABRE (Personnels d'administration, ouvriers, de service et de santé)

MM SOUCHET, MICHEL, RIVIERE Mmes MICHEL HOUDIARNE, TORLET, BIOUSSE, DAVIN, MOULIN (Parents d'élèves
liste FCPE),

MM MARTIN, PORETI, Melle TARDY, (élèves)

2^{ème} partie en présence des titulaires

Membres absents excusés titulaires :

Mme BRUNEL-MAILLET, M. LANFRAY (Représentante de la collectivité territoriale de rattachement),
M. POIRIER, Mme ASTIER (Représentant de la collectivité locale),

Membres présents : Mme PIERRE (Principale), M. LECONTE (Principal Adjoint), M. GAMORE (Directeur de la SEGPA),
Mme DELASARA (Ajointe-gestionnaire), Mme STERIN (CPE)

M. MOULAIN, Mme DOMERGUE, M. VOL, Mme DIAZ, Mme LAHLOU, M. COSTE, M. LOCHE, (Personnels
d'enseignement et d'éducation),

M. COUDERC, Mmes PIZANO, FABRE (Personnels d'administration, ouvriers, de service et de santé)

MM SOUCHET, MICHEL, Mmes TORLET, MICHEL-HOUDIARNE, DAVIN, BIOUSSE, MOULIN (Parents d'élèves liste FCPE),

MM MARTIN, PORETI, Melle TARDY, (élèves)

Mme FABRE est désignée comme secrétaire de séance.

Mme PIERRE souhaite la bienvenue et félicite au nom de l'équipe de Direction les membres représentants de chaque collège élus au Conseil d'Administration: élèves, parents d'élèves, personnels d'enseignement et d'éducation et d'administration, ouvriers, de service et de santé.

L'ordre du jour est approuvé

Nombre de votants : 24 Pour : 24 Contre : 0 abstention : 0

Mme PIERRE demande s'il y a des remarques sur le compte rendu du CA n°1 du 03.10.2017.

Mme DOMERGUE demande que sur le compte rendu « convention Aloha » soit supprimée toute la partie sur les lignes d'eau.

M. GAMORE précise que le prêt de matériel MP3 est fait à Beaumont-les Valence et non Beaumont.

Et que les travaux route de Châteauneuf-du-Rhone iront de Midas jusqu'au rond-point de la déviation de Montélimar.

Nombre de votants : 24 Pour : 24 Contre : 0 abstention : 0

Mme PIERRE rappelle les particularités de ce CA qui va se tenir en 2 temps :

- 1^{er} temps : élection des représentants dans les différentes commissions par les titulaires et les suppléants.
- 2^{ème} temps : les suppléants sont libérés de la séance pour faire suite aux différents points de l'ordre du jour.

1^{ère} partie du Conseil d'administration

1- Organisation Administrative

1-1 : Création des diverses commissions

- 1) Conseil pédagogique
- 2) Commission Educative
- 3) Conseil de Discipline
- 4) Commission permanente
- 5) Commission Fond Social
- 6) Commission hygiène et sécurité
- 7) C.E.S.C.

Départ des suppléants à 18h30

2^{ème} partie du conseil d'Administration

1-2 CVC (document joint)

M. LECONTE : le CVC a été présenté en conseil pédagogique et en commission permanente.

Le Conseil de Vie collégienne mis en place dans le cadre de la réforme des collèges est une instance de dialogue et d'échanges. Il est un lieu d'apprentissage de l'exercice de la démocratie et un véritable outil d'apprentissage des compétences civiques et citoyennes.

Mme STERIN : 14 élèves (autres que les délégués) composeront le CVC et représenteront tous les niveaux du collège, de la SEGPA et de l'ULIS.

Les membres adultes seront choisis sur adhésion libre par le chef d'établissement. Ils sont dans une posture d'accompagnement et de conseil.

Le CVC est présidé par le chef d'établissement ou le principal adjoint.

La présentation du CVC sera faite du 17 novembre au 1^{er} décembre 2017. Les élections auront lieu du 13 au 20 décembre.

M. MICHEL : Une évaluation est-elle prévue en fin d'année ?

Mme STERIN : le CVC se réunit au moins 1 fois par trimestre à partir de sa mise en place et autant de fois que nécessaire selon les besoins pour échanger sur le programme et sur l'évolution des projets (sur les pauses méridiennes). La durée du mandat des élus est de deux ans. Chaque nouvelle année scolaire verra une nouvelle élection se dérouler en fonction du nombre d'élèves sortants.

M. MOULAIN : A terme cela posera un problème, les élections ne concerneront que les 6^e et 5^e.

Mme STERIN : on ne peut pas interdire une démission ou même un déménagement.

Mme PIERRE : l'installation du CVC se fera le 23 novembre 2017 lors du prochain conseil d'administration avec les noms.

M. MOULAIN félicite au nom des enseignants l'existence du CVC. Les enseignants vont participer mais ne seront pas rémunérés.

M. LOCHE : « tout travail mérite salaire ».

Mme PIERRE : on en parlera à la DGH

Nombre de votants : 24 Pour : 24 Contre : 0 abstention : 0

Départ de Mme GINEYS 18h50

1-3 Règlement intérieur du collège

Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à modifier le règlement intérieur du collège.

Rubrique entrées / sorties – heure de fermeture du collège le soir à 17h30

M. MOULAIN demande s'il est possible d'inverser droits et devoirs dans le règlement intérieur

Mme STERIN : il faut tenir compte de l'échéance du carnet de correspondance.

Mme PIERRE : il faut prévoir une commission permanente pour modification du règlement intérieur.

Nombre de votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 abstention : 0

2-Fonctionnement.

2.1 Règlement intérieur du CA

Après lecture du règlement intérieur du Conseil d'Administration, mise au vote

Nombre de votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 abstention : 0

2-2 Convention rupture scolaire

Convention « Dispositif relais drômois »

Convention de partenariat tripartites IA DASEN/Directrice territoriale Drôme-Ardèche de la protection judiciaire de la jeunesse/Président du conseil départemental de la Drôme.

Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à signer une convention de prise en charge d'un élève de moins de 16 ans en situation de rupture scolaire.

- Inscription en établissement scolaire avec scolarité adaptée et prise en charge par une structure d'accueil
- Inscription en établissement scolaire avec prise en charge complète par une structure d'accueil

M. MOULAIN demande quelles sont les modalités ?

Mme PIERRE : C'est une convention signée entre le chef d'établissement, les parents et la structure d'accueil.

Nombre de votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 abstention : 0

2-3 Convention Intergroupe Marcel Pagnol (FLE)

Convention « Accompagnement à la scolarité »

Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à signer une convention pour l'accompagnement à la scolarité, de l'apprentissage du français avec l'association Intergroupe Marcel Pagnol à raison de 2 séances par semaine.

Nombre de votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 abstention : 0

2-4 Convention CREPS

Convention CREPS 2017-2018

Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à signer une

convention avec le CREPS Rhône Alpes pour promouvoir et développer la pratique de l'escalade

Nombre de votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 abstention : 0

2-5 Convention Espace éducatif et sportif

Convention espace éducatif et sportif 2017-2018

Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à signer la convention avec la communauté d'agglomération de Montélimar agglomération pour :

- utilisation du centre éducatif et sportif

- dates : du mois de septembre 2017 au mois de juin 2018

Nombre de votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 abstention : 0

2-6 Convention Carmi admin 2018

Convention Carmi 2018

Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à signer la convention avec le CARMi pour la maintenance du parc informatique administratif.

Nombre de votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 abstention : 0

2-7 Convention fourniture de repas

Convention fournitures de repas

Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à signer la convention suivante :

Objet : fourniture de repas au personnel en service partagé ou en remplacement continu

Signataire de la convention : Rectorat de Grenoble

Durée : 3 ans

M. LOCHE : c'est paradoxale de prendre les repas en charge.

Nombre de votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 abstention : 0

3 – ORGANISATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE

4 - ORGANISATION PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE

4.1 Orientation post 3ème

Choix des familles le dernier mot est laissé aux parents.

Taux d'orientation des élèves en 2nd GT

2014 69%

2015 67%

2016 72%

2017 66,67%

Mme DIAZ : cela n'impacte pas l'orientation. C'est surtout un travail d'équipe, des professeurs principaux et des familles.

M. GAMORE : Par les concertations actives, les professeurs principaux et les familles échangent sur le projet de formation de l'élève en fonction de ses souhaits, sa motivation et de son profil scolaire. L'élève, ses parents, le Principal, le professeur principal et le conseiller d'orientation participent à la concertation active. Les familles, en toute logique et cohérence, demandent beaucoup de conseils et s'impliquent.

Mme DAVIN : Cela demande une communication importante entre les professeurs principaux et les familles. A continuer l'année prochaine.

Nombre de votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 abstention : 0

4.2 Devoirs faits

Le programme « Devoirs faits » (s'adresse à des élèves volontaires) a pour objectif de proposer aux élèves, dans l'établissement mais en dehors des heures de classe, un temps d'étude accompagnée, pour réaliser leurs devoirs. Chaque enfant a ainsi la possibilité de travailler individuellement, au calme, pour faire des exercices, réviser ses leçons ou exercer sa mémoire et son sens de l'analyse, avec la possibilité d'être aidé quand il en a besoin.

M. LECONTE : toujours en lien entre les cours et les devoirs dans le temps scolaire.

Mme COLLU et un groupe d'enseignants dont Mmes OULIEU-ARNAUD, MM COSTE-SIM participent au programme devoirs faits.

Nombre de votants : 23 Pour : 16 Contre : 0 abstention : 7

Questions diverses :

Questions posées par les ATT

A l'occasion du nouveau fonctionnement du self participatif serait-il possible qu'un minimum de 150 élèves passe à 11h30 (premier service)?

Mme DELASARA : il manque 30 places assises d'où un engorgement vers 12h25

Mme PIZANO : Tout se passe très bien au réfectoire mais il est trop petit et cela provoque de l'attente. En raison de la fin des contrats d'avenir, notamment celui de M. TROVATO Thomas qui prendra fin le 30 novembre 2017, nous voudrions savoir si une solution peut être apportée afin que Thomas puisse rester avec l'équipe des agents. Thomas aide et complète le poste du responsable technique : M. COUDERC.

Mme DELASARA : au niveau des agents il y a 9 titulaires et 3 en contrat d'accompagnement à l'emploi et 1 CUI.

Le contrat de Mme FLACHAIRE se termine fin mars et n'est pas prolongé.

M. HUGUES en CUI finit ses 3 ans.

Le contrat d'avenir de M. TROVATO qui a été signé avant fin décembre est prolongé pour 2 ans.

Mme PIZANO : Avec la cuisine participative, les jeunes en situation de handicap moteur sont moins autonomes qu'ils ne l'étaient avant. Soit ils ne peuvent pas se lever pour aller chercher leur entrée puis leur plat chaud, soit ils craignent d'être bousculés par l'importante circulation engendrée par ce système.

Un adulte est indispensable au moment du repas alors que l'année dernière ce n'était pas toujours obligatoire.

Mme PIERRE : il faudra trouver une aide, éventuellement voir avec les AESH ou créer une brigade d'élèves volontaires dans le cadre du CVC ou encore en passant par les délégués élèves afin de sensibiliser.

La séance est levée à 20h20

A Montélimar, le 17 novembre 2017

La Présidente

La secrétaire de séance

Mme PIERRE

Mme FABRE



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "S. Fabre".